



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/16790  
22 octobre 1984

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 22 OCTOBRE 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE  
POPULAIRE LAO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Suite à mes lettres des 15 et 18 octobre 1984 concernant les derniers développements de la situation créée dans la région frontière lao-thaï à la suite de l'agression contre et l'occupation, le 6 juin dernier, des trois villages lao par des troupes réactionnaires d'extrême droite thaï, j'ai l'honneur d'ordre de mon gouvernement, de porter à votre connaissance ce qui suit :

1. Jusqu'à présent les troupes thaïlandaises ne se sont pas encore retirées de la région des trois villages lao. Il s'agit simplement du redéploiement de ces troupes hors de leur ancienne implantation. La partie thaï n'a nullement renoncé à son noir dessein d'occuper la région des trois villages. Le général Arthit Kamlang Ek, commandant en chef de l'armée thaï et M. Savanit Khongsiri, directeur du Service de la presse du Ministère thaï des affaires étrangères, ont récemment publiquement déclaré que la Thaïlande n'a ni renoncé à ses prétentions sur les trois villages lao ni reconnu la souveraineté du Laos sur ces derniers.

2. Plus grave encore est le fait que les réactionnaires d'extrême droite thaï continuent de pilonner aveuglément à l'artillerie la région des trois villages lao dont la population a été entièrement déportée vers la Thaïlande et dont les biens ont été pillés.

3. A la lumière de ce qui précède, le problème des trois villages lao n'a pas été fondamentalement réglé. La République démocratique populaire lao exige résolument que la Thaïlande retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses troupes de la région des trois villages lao et assure leur réimplantation en territoire thaï de façon à ce que la situation revienne à ce qu'elle était avant le 6 juin dernier. La partie thaï doit mettre fin à toute menace et tout acte de provocation contre le Laos. Elle doit assurer le retour immédiat à leurs foyers d'origine de tous les habitants lao qui ont été déportés vers la Thaïlande et auxquels une juste compensation doit être versée par la partie thaï pour les pertes en vie et en biens qu'ils ont ainsi subies.

4. La Thaïlande doit reconnaître la souveraineté territoriale du Laos sur la région des trois villages et reprendre les négociations, qu'elle a unilatéralement rompues en août dernier, avec la partie lao afin d'apporter une solution pacifique au problème.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Kithong VONGSAY

-----

